



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID-19

Metz, le 08/04/2020

Victimes de violences intrafamiliales – Réagir pendant le confinement

Le contexte particulier du confinement, indispensable à l'endiguement de la pandémie COVID-19 peut exacerber les violences sexistes, sexuelles, conjugales et intrafamiliales.

Aussi, en lien avec l'ordre national des pharmaciens, le ministre de l'Intérieur a décidé de mettre en place un dispositif d'alerte au sein des pharmacies. Toute victime pourra ainsi se signaler en se rendant dans une pharmacie, laquelle alertera tout de suite les forces de l'ordre pour qu'elles interviennent en urgence.

Ce dispositif permet :

- une alerte efficace et discrète vis-à-vis de la personne violente ;
- une prise en charge rapide des victimes ;
- le dépôt de plainte, le début de l'enquête judiciaire, l'éviction du conjoint violent ou la recherche de solutions de mise à l'abri des victimes malgré le confinement ;

Chaque victime qui souhaite avoir recours à ce dispositif peut prétendre sortir de son domicile pour aller faire des courses et remplir l'attestation en cochant la case correspondante. Toutefois, il ne sera jamais reproché à une victime de violences intra-familiales parvenant à quitter son foyer de s'être échappée sans attestation.

Ce dispositif est avant tout destiné aux femmes victimes de violences conjugales, mais également à toutes les victimes de violences dans le cercle familial, à commencer par les mineurs.

Rappel des principaux moyens d'alerte :

Composer le 17 ou le 112

Alerte par SMS : 114

Hébergement d'urgence : 115

Violences contres les mineurs : 119 et plateforme de signalement :

<https://www.allo119.gouv.fr/recueil-de-situation>

Signalement et informations :

Numéro d'écoute : 3919

<https://arretonslesviolences.gouv.fr/>

<https://www.allo119.gouv.fr/>

Liste des intervenants en police et gendarmerie : www.moselle.gouv.fr

**Cabinet du préfet
Service départemental de
la communication interministérielle**

Tél : 03 87 34 87 25/ Mél : pref-communication@moselle.gouv.fr

Annexe : Liste des permanences associatives et des intervenants sociaux en police et gendarmerie

Inform'elles – AIEM Metz : ☎ 03 87 35 05 64 Entretiens téléphoniques les lundis, mardis mercredis de 9h à 12h et lundis jeudis vendredis de 14h à 17h

LéA - Athènes Thionville : ☎ 06 80 66 57 05 Entretiens téléphoniques les lundis mardis et vendredis de 9h à 12h

SAPVC – CMSEA Forbach : ☎ 03 87 84 83 29 Entretiens téléphoniques les lundis, mardis et jeudis de 9h à 12h30 et de 13h à 16h

CIDFF de Metz Thionville : information juridique ☎ 03 87 76 03 48 du lundi au vendredi de 9 à 12h30 et de 13h30 à 17h ou par mail à contact@cidffmetz.fr pour prendre RV.

Hôtel de police de Metz

☎ 06.20.03.29.27

☎ sissung.f@association-aiem.fr

Commissariat de police de Thionville

☎ 03.82.53.39.80 poste 157217

☎ victime-thionville@interieur.gouv.fr

Commissariat de police de Forbach

☎ 06 20 03 29 73

☎ iscg@cmsea.asso.fr

Gendarmeries de Boulay et Behren les Forbach

☎ 06 27 53 61 81

☎ iscg@cmsea.asso.fr

Gendarmeries de Fameck et Uckange

☎ 06 27 36 36 05

☎ intervenant-social-cgdthionville@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Gendarmerie de Maizières les Metz

☎ 06.07.15.09.28

☎ balmer.d@association-aiem.fr





**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTONS

**LES
VIOLENCES**

COVID-19 INFORMATION

VIOLENCES CONJUGALES OU INTRAFAMILIALES

17

En cas d'urgence, composer le **17** pour contacter la police ou la gendarmerie. Si vous ne pouvez pas appeler, **envoyez un SMS au 114**, un numéro gratuit qui vous mettra en contact avec les services de secours.

119

Composer le **119**, si vous êtes témoin, même auditif, de violences commises sur un enfant ou un adolescent.
Plateforme en ligne www.allo119.gouv.fr

115

Composer le **115** (SAMU SOCIAL) pour obtenir un hébergement d'urgence.

3919

Composer le **3919** pour recevoir de l'aide anonymement et gratuitement.



Plateforme de signalement en ligne arretonslesviolences.gouv.fr ou www.service-public.fr/cmi pour orienter les victimes vers le dépôt de plainte et faciliter une prise en charge sociale et/ou psychologique.



Je trouve mon association locale: afin d'apporter une réponse adaptée aux victimes de violences conjugales pendant cette période de confinement sanitaire, liste des associations et n° de téléphone à votre disposition sur le site: www.moselle.gouv.fr/Politiques-publiques/Droits-des-femmes-et-egalite-entre-les-femmes-et-les-hommes